

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 10 février 2025 à laquelle sont présentes mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 937-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 937-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 10^e Avenue dans le secteur de la 150^e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 938-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 938-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 à 8 logements le long de la 10^e Avenue dans le secteur de la 150^e Rue**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2025

Au cours de cette assemblée, le président d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 939-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'inclure une propriété de la 1^{re} Avenue dans une zone permettant les habitations multifamiliales**. Il a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 44.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 25-14429

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

7.26 Adoption du nouvel organigramme du Service de la sécurité incendie.

- 7.27 Nomination de deux comités de sélection pour les postes de Capitaine aux opérations et de Chef aux opérations pour le Service de la sécurité incendie.
- 7.28 Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture.
- 7.29 Démission d'une pompière au Service de la sécurité incendie.
- 7.30 Démission d'une commis au restaurant pour le centre de ski.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 25-14430

Séance ordinaire du 20 janvier 2025

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 25-14431

Adoption du premier projet de Règlement numéro 940-2025

ATTENDU : que la greffière résume le premier projet de règlement, en indique l'objet et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet du **Règlement numéro 940-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser une salle de spectacles dans la zone CD-326 située le long de la route 204 près de la 127^e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE ledit règlement soit soumis à la consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QU'UNE période de consultation soit prévue du 10 février 2025 au 24 février 2025 inclusivement.

QU'UNE assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 24 février 2025 à compter de 19 h 30 sur ledit règlement.

QUE la présente résolution ainsi que le projet dudit règlement soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

QUE le texte du premier projet du **Règlement numéro 940-2025** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION :

Je, Serge Thomassin , conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 937-2025 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité le long de la 10^e Avenue dans le secteur de la 150^e Rue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N° 25-14432

Adoption du Règlement numéro 936-2025

ATTENDU : que la greffière présente le Règlement numéro 936-2025 et mentionne son objet, sa portée, son coût, son mode de financement et son mode de paiement;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 936-2025 décrétant des dépenses en immobilisations pour le prolongement de services municipaux, la réfection majeure de pavage, la réfection de voirie et l'acquisition d'un camion autopompe au montant de 6 961 785 \$ et un emprunt du même montant soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 936-2025 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 25-14433

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 30 janvier 2025, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 2 891 188,72 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 2 891 188,72\$ couvrant la période du 10 janvier 2025 au 30 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14434

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 189 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2025

ATTENDU : que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 189 000 \$ qui sera réalisé le 24 février 2025, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 322-2009 | 37 000 \$ |
| 304-2009 | 430 100 \$ |
| 278-2008 | 199 800 \$ |
| 333-2009 | 57 000 \$ |
| 520-2013 | 591 200 \$ |
| 522-2014 | 1 593 100 \$ |
| 451-2012 | 280 800 \$ |

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 520-2013, 522-2014 et 451-2012, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron

ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 février et le 24 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02691
11333 1E AVENUE
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC
G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 520-2013, 522-2014 et 451-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 février 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14435

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type VTT, année 2025, pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : qu'à la suite d'une soumission sur invitation auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

| <u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u> | <u>MONTANT</u> |
|-------------------------------|----------------|
| ADRÉNALINE SPORTS ST-GEORGES | 36 921,74 \$ |

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **ADRÉNALINE SPORTS ST-GEORGES**, le contrat **pour la fourniture d'un véhicule utilitaire de travail de type VTT, année 2025, de marque Canam Outlander modèle Max XT 6X6 1000R** pour un montant total de **36 921,74 \$** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14436

Octroi d'un contrat pour la refonte des sites WEB du centre sportif Lacroix-Dutil, du centre de ski et du centre culturel Marie-Fitzbach

ATTENDU : qu'il y a lieu d'améliorer les sites WEB du centre sportif Lacroix-Dutil, du centre de ski et du centre culturel Marie-Fitzbach;

ATTENDU : que le Service de l'informatique a fait une demande de prix auprès de 2 entreprises;

| <u>NOM DE L'ENTREPRISE</u> | <u>MONTANT</u> |
|----------------------------|----------------|
| UBÉO SOLUTIONS WEB | 28 773,64 \$ |
| BLANKO | 82 069,10 \$ |

ATTENDU : que l'offre la plus avantageuse est celle de l'entreprise **UBÉO SOLUTIONS WEB** pour un montant total de 28 773,64 \$ incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la proposition de l'entreprise **UBÉO SOLUTIONS WEB** comme étant la plus basse conforme.

QUE ce conseil autorise la Division de l'Approvisionnement à émettre un bon de commande auprès de l'entreprise **UBÉO SOLUTIONS WEB pour la refonte des sites WEB** du centre sportif Lacroix-Dutil, du centre de ski et du centre culturel Marie-Fitzbach pour un montant total de **28 773,64 \$** incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14437

Contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware pour les usines d'épuration et de filtration

ATTENDU : que la Ville utilise le logiciel Wonderware pour la gestion des usines d'épuration et de filtration;

ATTENDU : que cette suite doit être supportée et maintenue sur une base continue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement du contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware **pour un montant total de 36 876,28 \$** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 16 mars 2025 au 15 mars 2026.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14438

Migration du logiciel Sygem du Service de l'urbanisme vers le logiciel Accès Cité Territoire

ATTENDU : que le Service de l'urbanisme utilise le logiciel Sygem de la firme Infotech ;

ATTENDU : que la firme PG Solutions a fait l'achat de la firme Infotech en 2024;

ATTENDU : que la firme PG Solutions demande de remplacer le logiciel Sygem par la suite Accès Cité Territoire et qu'une migration de ces logiciels doit être effectuée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve la migration des logiciels de PG Solutions au montant de 81 915,09 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 81 915,09 \$ incluant toutes les taxes applicables soit financée à même le budget de fonctionnement, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14439

Demande de subvention offerte par Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge double en 2025

ATTENDU : qu'un programme de subvention est offert par Hydro-Québec pour l'installation de bornes de recharge double ;

ATTENDU : que ce programme requiert l'installation minimale d'une borne de recharge double ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise les Services techniques à déposer une demande de subvention offerte par Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge double dans le stationnement municipal de la 118^e Rue et 2^e Avenue et pour l'installation d'une borne de recharge double dans le stationnement municipal du Tennis Beauce au 3070, 90^e Rue.

QUE Mme Geneviève T.-Gignac, ingénieure aux Services techniques, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE cette résolution remplace et annule la résolution numéro 25-14401 adoptée à la séance du 20 janvier 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14440

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 Volet 1

ATTENDU : que la Ville désire faire une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 Volet 1;

ATTENDU : la demande d'aide financière préparée par Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture jointe à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 Volet 1.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14441

Versement d'une aide financière à Beauce Art L'International de sculptures pour l'année 2025

ATTENDU : que Beauce Art a terminé la réalisation des dix symposiums et l'achèvement du parcours muséal;

ATTENDU : que Beauce Art souhaite donner vie aux sculptures en place et que l'animation du musée à ciel ouvert des sculptures serait attrayante pour le centre-ville;

ATTENDU : le plan d'action 2025-2026-2027 déposé par Beauce Art comprenant des activités régulières;

ATTENDU : que la nouvelle entente culturelle avec la MRC Beauce-Sartigan et le ministère de la Culture et des Communications prévoit dans son plan d'action, un montant de 30 000 \$ pour la réalisation d'une étude d'achalandage du site de Beauce Art (orienter le développement de l'offre culturelle);

ATTENDU : que Beauce Art explore activement d'autres opportunités de financement pour chacun des projets;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde une aide financière de 20 000 \$ pour l'année 2025 à Beauce Art afin de les aider à développer leur offre culturelle pour continuer à faire vivre leur parcours muséal à ciel ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14442

Versement de la subvention annuelle au Club Rendez-vous St-Georges

ATTENDU : que le Club Rendez-vous St-Georges est un organisme sans but lucratif opérant un centre de ski de fond et de raquettes visant à promouvoir et développer la pratique de ces sports dans la ville;

ATTENDU : la demande d'aide financière déposée par le Club Rendez-vous St-Georges pour la saison 2024-2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement de la subvention annuelle de 10 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables au Club Rendez-vous St-Georges pour la saison 2024-2025.

QUE le tout soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14443

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones commerciales de la route 204, pour les projets d'ensemble et pour les stationnements de 50 cases et plus

ATTENDU : la demande d'obtenir un permis de construction pour un nouveau bâtiment le long de la route 204 à l'intersection de la 120^e Rue;

ATTENDU : que ce projet est situé dans l'aire d'application des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les zones

commerciales de la route 204, pour les projets d'ensemble et pour les stationnements de 50 cases et plus;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis de construction puisque ce projet rencontre les critères et les objectifs du PIIA pour les zones commerciales de la route 204, du PIIA pour les projets d'ensemble et du PIIA pour les stationnements de 50 cases et plus ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour la construction de la clinique vétérinaire, du projet d'ensemble commercial et de l'aménagement du stationnement sur le terrain situé à l'intersection de la route 204 et de la 120^e Rue. Le tout conformément aux plans déposés et aux critères contenus au PIIA pour les zones commerciales de la route 204, du PIIA pour les projets d'ensemble commerciaux et du PIIA pour les aires de stationnements de 50 cases et plus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14444

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 12550, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire ajouter un étage au bâtiment situé au 12550, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour l'ajout d'un étage au bâtiment situé au 12550, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14445

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11920, 1^{re} Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire rénover trois façades du bâtiment situé au 11920, 1^{re} Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame le conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis pour la rénovation du bâtiment situé au 11920, 1^{re} Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du PIIA applicable au centre-ville et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14446

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par l'organisme Le Berceau

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Berceau pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le jeudi 1^{er} mai 2025 et en cas de pluie le jeudi 8 mai 2025 de 16 h à 19 h;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'organisme Le Berceau à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le jeudi 1^{er} mai 2025 et en cas de pluie le jeudi 8 mai 2025 pour une période de 3 heures, soit de 16 h à 19 h, aux endroits suivants :

- Sur la 1^{re} Avenue à l'intersection de la 116^e Rue du côté sud;
- Sur la promenade Redmond à l'intersection de la 116^e Rue du côté nord;
- À l'intersection de la 107^e Rue et de la route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports;
- Sur le boulevard Dionne, à l'intersection de la 18^e Rue

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14447

Adoption du Plan d'action en développement durable

ATTENDU : l'adoption de la politique de développement durable aux termes de la résolution numéro 24-13939 adoptée à la séance du 11 mars 2024 ;

ATTENDU : la présentation du plan d'action en développement durable présenté au conseil pour faire suite à l'adoption de la politique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le plan d'action en développement durable tel que proposé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14448

Embauche d'un commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de commis au restaurant pour le Centre sportif Lacroix-Dutil;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Jenneritza Zambrano Correa;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Jenneritza Zambrano Correa à titre de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture pour une période temporaire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14449

Embauche d'une préposée à la maintenance pour les patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposée à la maintenance pour les patinoires extérieures;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Myriam Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Myriam Gilbert à titre de préposée à la maintenance pour les patinoires extérieures selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14450

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour une période temporaire à titre de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de personnel suivant à titre de préposés aux remontées mécaniques selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Maélie Dionne
Élodie Julien
Anne-Sophie Veilleux

Anna Fecteau
Izak Lacasse

Rose Fecteau
Anaëlle Morin

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14451

Embauche d'une employée à l'entretien ménager pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher un employé à l'entretien ménager pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Mélanie Hartshorne ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Mélanie Hartshorne à titre d'employée à l'entretien ménager pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14452

Embauche d'un chargé de projet du comité de transition dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027

ATTENDU : que M. Jean-Marie-Dionne a été embauché comme chargé de projet pour la rédaction des cahiers de la candidature de la Ville pour la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 ;

ATTENDU : qu'une transition est nécessaire jusqu'à la création de l'organisme, la nomination du conseil d'administration et l'embauche d'un directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la fin d'emploi de M. Jean-Marie Dionne à titre de chargé de projet dans le cadre du dépôt de la candidature pour la Finale des Jeux du Québec – Été 2027, à compter du 14 février 2025.

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Jean-Marie Dionne comme chargé de projet à temps partiel du comité de transition dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec – Été 2027 aux mêmes conditions qu'à son départ, au prorata des heures effectuées selon les conditions de travail du personnel-cadre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14453

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de chef de division - Entretien pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de division - Entretien pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Amélie Ferland, directrice adjointe – Entretien, Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation, Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques ainsi que

monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de chef de division - Entretien.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14454

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur – Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur- Camp de jour et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Isabelle Gagnon, directrice adjointe – Programmation, Mme Karen Veilleux, chef de Division – Programmation et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur – Camp de jour et jeunesse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14455

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de coordonnateur sportif pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de nommer un comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur sportif pour le Service des loisirs et de la culture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme Mme Amélie Ferland, directrice adjointe – Entretien, M. Michel Mercier, directeur associé du Service des loisirs et de la culture et Mme Marie-Pierre Desjardins, chef de Division – RH, dotation et santé-sécurité sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de coordonnateur sportif

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14456

Nomination de trois membres sur le comité de retraite

ATTENDU : que la composition du comité du régime de retraite est décrite à l'article 11.1 du règlement du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saint-Georges;

ATTENDU : la nomination de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., au poste de directrice générale à compter du 8 février 2025;

ATTENDU : qu'elle quittera son rôle de représentante de l'employeur au sein du comité de retraite et a donc besoin d'être remplacée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme la nomination de M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances à titre de représentant de l'employeur sur le comité de retraite et que ce conseil le désigne pour remplacer Mme Karine Veilleux dans son rôle de secrétaire au sein du comité de retraite à compter du 10 février 2025.

QUE ce conseil désigne Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques à titre de 2^e représentante de l'employeur sur le comité de retraite, et ce, à compter du 10 février 2025.

QUE ce conseil confirme la nomination de M. Hubert Lemire à titre de membre indépendant sur le comité de retraite.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14457

Départ à la retraite d'une adjointe à la direction générale

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Lucie Morissette, adjointe à la direction générale ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Lucie Morissette, adjointe à la direction générale, et ce, à compter du 12 juillet 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14458

Adoption du nouvel organigramme du Service de la sécurité incendie

ATTENDU : que suite à la restructuration du Service de la sécurité incendie, une recommandation a été faite à l'effet de modifier l'organigramme du Service;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie, de Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adopte le nouvel organigramme du Service de la sécurité incendie, tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14459

Nomination de deux comités de sélection pour les postes de Capitaine aux opérations et de Chef aux opérations pour le Service de la sécurité incendie

ATTENDU : le besoin de nommer deux comités de sélection pour pourvoir les postes de Capitaines aux opérations et de Chef aux opérations pour le Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie, M. Philippe Thibodeau, Chef de division – Service de la sécurité incendie, de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques sur le comité de sélection pour pourvoir les deux postes de Capitaines aux opérations, ainsi que sur le comité de sélection pour pourvoir le poste de Chef aux opérations pour le Service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14460

Embauche de commis au restaurant pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le Service des loisirs et de la culture à titre de commis au restaurant pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture pour la période prévue au rapport d'embauche.

Jérémy Contreras Pomerleau
Chantal Paquet

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14461

Démission d'une pompière au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Élisabeth Dion à titre de pompière pour le Service de la sécurité incendie;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de M^e Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Élisabeth Dion à titre de pompière pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 31 janvier 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 25-14462

Démission d'une commis au restaurant pour le centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Marie-Jeanne Baillargeon à titre de commis au restaurant pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Marie-Jeanne Baillargeon à titre de commis au restaurant pour le centre de ski, et ce, à compter du 15 janvier 2025 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2025

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de janvier est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un surveillant de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 23 janvier 2025 au 2 mai 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SURVEILLANTE – SAUVETEUSE OU MONITRICE AQUATIQUE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une surveillante – sauveteuse ou monitrice aquatique pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 24 janvier 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 2 RESPONSABLES AUX PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 2 responsables aux patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 28 janvier 2025 au 1^{er} mai 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN RESPONSABLE AUX PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un responsable aux patinoires extérieures pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 30 janvier 2025 au 1^{er} mai 2025 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE SAUVETEUSE ET MONITRICE ET SAUVETEUSE CHEF POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une sauveteuse et monitrice et sauveteuse chef pour le Service des loisirs et de la culture pour une période variant du 24 janvier 2025 au 31 août 2025 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de développement durable et sur le comité culturel de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité de développement durable, sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité des travaux publics, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur l'Accueil inconditionnel, sur le comité de circulation et sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Manon Bougie sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le comité des travaux publics et par monsieur le maire Claude Morin sur le Caucus des cités régionales, sur le conseil des maires, sur le comité de développement économique de l'Union des municipalités du Québec et sur une rencontre avec M. François Legault, premier ministre du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Éric Lévesque demande la position de la Ville suite aux nouvelles études sur la fluoration de l'eau. Monsieur le maire Claude Morin répond aux questions transmises par M. Lévesque par courriel. M. Lévesque commente 2 études récentes sur la fluoration de l'eau et invite les élus à en prendre connaissance.

M. Martin Doyon, porte-parole de St-Georges sans fluor, commente les études sur la fluoration et demande à la Ville de reconsidérer l'abandon de la fluoration.

M. Mathieu Lacroix commente la fluoration de l'eau en faisant référence à la législation et la jurisprudence et demande si la Ville va continuer à fluorer l'eau malgré ces informations.

M. Alexandre Lacroix commente le fait que les spécialistes et les dentistes ne sont pas unanimes sur la fluoration de l'eau.

M. Marius Lepage commente la fluoration de l'eau et sa concentration.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 22, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
